

solution permanente au transport des marchandises dangereuses qui soit acceptable aux habitants du Grand Vancouver et de ses environs.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Quant à ma deuxième pétition, nous en recevons continuellement sur le même sujet. Elle émane des résidents de Port Coquitlam, de Burnaby, de White Rock et de New Westminster. Ils demandent à nouveau au gouvernement fédéral de retirer son projet de modification de la Loi sur les brevets qui, à leur avis, sera très néfaste aux citoyens canadiens puisqu'il fera augmenter le prix des médicaments et qu'il représente un exemple de plus des concessions que le gouvernement canadien a faites aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

POSTES CANADA—LE SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER—ROSSPORT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui a été jugée correcte quant à la forme et au contenu aux termes de l'article 106 du Règlement. Elle est signée par les commerçants du hameau de Rosspport dans le nord-ouest de l'Ontario. Les pétitionnaires demandent au Parlement que le petit bureau de poste de Rosspport reste ouvert et qu'il soit doté d'un ou une préposé.

• (1520)

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés de par mon élection à la Chambre des communes, je considère comme un devoir et un honneur de présenter à la Chambre sept pétitions, dont chacune est signée par 25 Canadiens qui demandent au gouvernement d'abroger le tarif imposé sur les livres anglais importés. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger ce tarif qui risque de causer un tort irréparable au secteur canadien de l'édition. Ce tarif compromet la politique fédérale sur les industries culturelles dans le contexte des négociations sur le libre-échange. Toutes les pétitions ont été approuvées par le greffier.

[Français]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de présenter à cette Chambre quelques pétitions dûment certifiées par la greffière des pétitions, et ces pétitions me viennent de gens de Belleville, en Ontario, de Vancouver, en Colombie-Britannique, région que vous connaissez très bien, monsieur le Président, très belle région du Canada d'ailleurs, et d'Ottawa, ici.

[Traduction]

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'abroger le tarif sur les livres. Ce tarif risque de causer un tort irréparable au secteur canadien de l'édition.

Pétitions

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai des pétitions à déposer qui sont conformes à l'article 106 du Règlement et qui demandent au gouvernement humblement de laisser tomber ce tarif qu'il a imposé sur les livres et qui cause un tort irréparable à l'industrie du livre canadien et risque de compromettre évidemment la politique fédérale sur l'industrie culturelle dans le cas des négociations sur le libre-échange.

[Traduction]

J'ai aussi en mains d'autres pétitions où les signataires demandent humblement au gouvernement de supprimer le droit qu'il a imposé en guise de représailles sur les livres en langue anglaise, parce qu'il restreint l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information. Alors que cette mesure ne nuit pas tellement aux éditeurs américains, elle pénalise les consommateurs, les éditeurs et les libraires canadiens, de même que les diffuseurs de la culture canadienne. L'augmentation du prix des livres a freiné les programmes d'acquisition des bibliothèques publiques et spécialisées du Canada.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de supprimer ce droit qui risque d'avoir des conséquences irréparables sur le secteur canadien de l'édition, et de compromettre la politique fédérale en matière culturelle, dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'interviens aux termes de l'article 106 du Règlement pour présenter une pétition au nom de certains habitants de Victoria, de Vancouver, de Whitehorse et de Winnipeg à propos du tarif imposé à l'importation de livres en langue anglaise, une mesure de rétorsion qui a limité l'accès de nos concitoyens à la littérature et à l'information. Ce tarif a été préjudiciable à l'édition et aux consommateurs canadiens, et il compromet leurs chances d'avoir libre accès au domaine important de la littérature et de l'information. Je présente cette pétition au nom de certains Canadiens qui se préoccupent beaucoup de cet état de choses.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 50 habitants de l'Ontario qui demandent au gouvernement de retirer le tarif imposé à titre de représailles sur les livres en langue anglaise, à cause de l'effet nuisible qu'il aura sur l'édition canadienne et sur les libraires de plusieurs régions du pays. Il risque aussi de causer un tort irréparable à l'édition canadienne et il compromet notre politique sur les industries culturelles dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Je suis très honoré de présenter cette pétition.